Département de la HAUTE-SAVOIE
Arrondissement de SAINT-JULIEN
Commune de CHÊNEX

ARRETE N° 2025_08

ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION LORS DE TRAVAUX DE DEMONTAGE DU PLATELAGE ROUTIER DU PASSAGE A NIVEAU N°16 ROUTE DU BIOLLAY

Le Maire de Chênex,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;
Vu la demande de l'entreprise S2R, en date du 20/01/2025, afin de réaliser les travaux de démontage du platelage routier, Route du Biollay au niveau de la voie ferrée N°16.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération, effectués par l'entreprise S2R, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 31/03/2025 au 08/04/2025 inclus, la circulation est réglementée en agglomération, Route du Biollay au niveau de la voie ferrée, pour permettre la réalisation des travaux de démontage du platelage routier.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :
- **Interdiction de circulation routières, piétonnes, cycles et bétails**
- **Déviation par Valleiry comme stipulé sur le plan annexé**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise S2R.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :
- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise S2R

Fait à Chênex, 21/01/2025

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

MAIRIE DE CHENEX 74570 (Haute-Savoie)

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

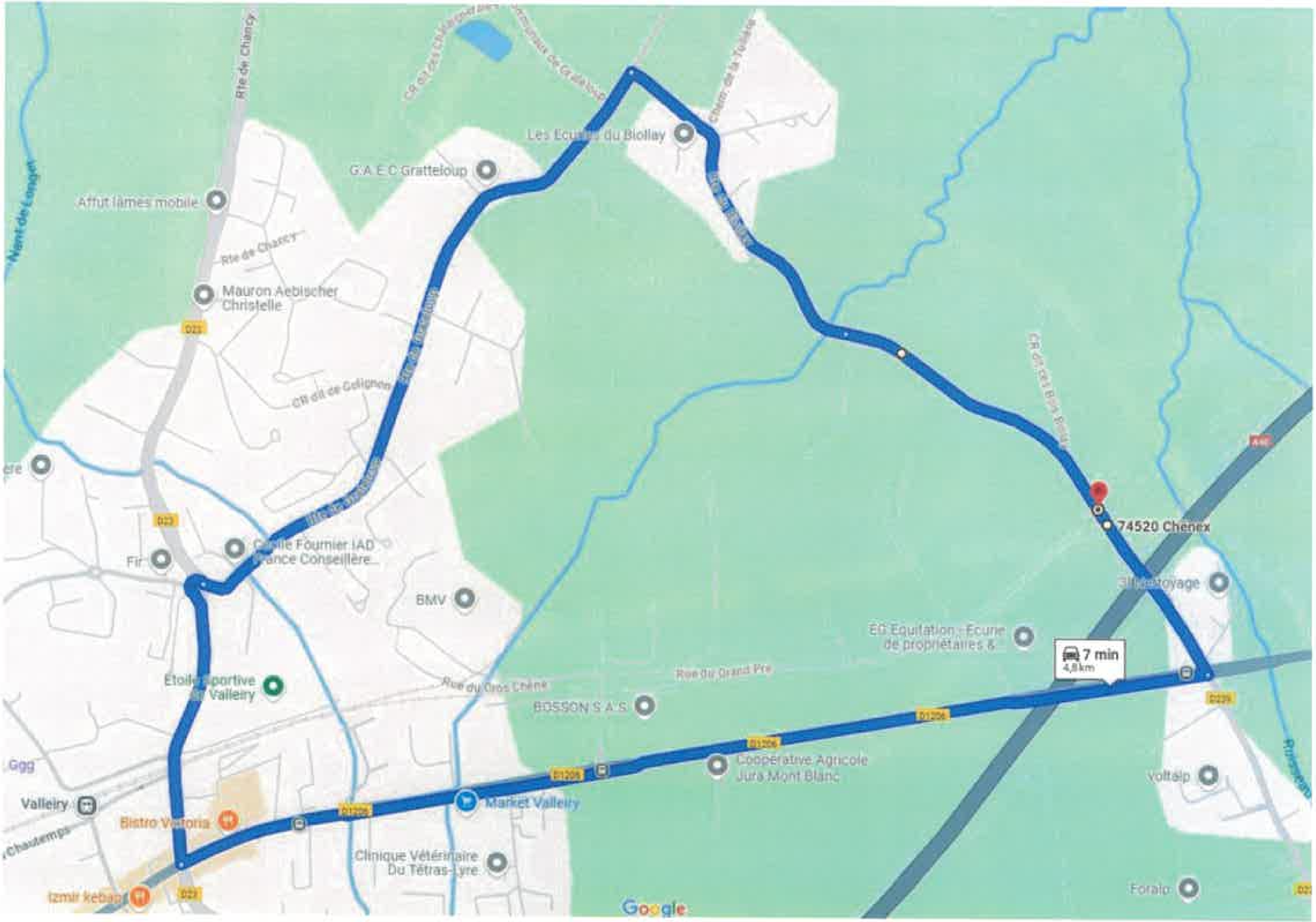

74520 Chenex
7 min
4,8 km
Les Ecuries du Biollay
G.A.E.C Gratteloup
Affut lames mobile
Mauron Aebischer Christelle
Rte de Chancy
CR dit de Colignon
BMV
Etoile Sportive du Valleiry
Rue du Gros Chêne
Rue du Grand Pré
BOSSON S.A.S.
EQ Equitation : Ecurie de propriétaires &...
Coopérative Agricole Jura Mont Blanc
Market Valleiry
Clinique Vétérinaire Du Tétras-Lyre
Bistro Victoria
Izmir kebap
Valleiry
Voltalp
Foralp
D23
D1206
D229
A40
Google

Etudes, diagnostic, déviations routières

ZI de la Bergaderie, 01370 SAINT ETIENNE DU BOIS

SITE WEB: www.s2r.fr
MAIL: contact@s2r.fr

MAIRIE CHENEX
85 Route de la Boutique
74520 CHENEX

N° Tel MAIRIR CHENEX : 04 50 04 30 53
Mail : mairie@chenex.fr

Objet : Demande d'arrêté pour la fermeture provisoire du passage à niveau n° 16 « 301 Route du Biollay »

Fait à Saint-Étienne-du-Bois, le lundi 20 janvier 2025

Madame, Monsieur
Je vous informe que la SNCF UTM HAUTE SAVOIE ET AIN, domiciliée Chemin de la Rotonde 74100 ANNEMASSE et représentée par FAVRE LUCIE (Tél : 06 03 68 16 46) envisage de réaliser des travaux au passage à niveau N°16

Ces travaux, prévus selon le tableau ci-dessous, nécessiteront le démontage du platelage routier ce qui entraînera pendant cette période une interruption de la circulation.

DATE DE FERMETURE	DATE D'OUVERTURE	TYPE DE FERMETURE
31/03/2025 06:00	08/04/2025 10:00	EN CONTINUE

La SNCF, nous ayant confié la réalisation du plan de Déviation ainsi que sa mise en place, je me permets de solliciter votre autorisation pour la fermeture totale du passage à niveau n°16 à toutes circulations routières, piétonnes, cycles et bétails pendant cette période, et vous demande de prendre l'arrêté relatif à cette fermeture provisoire.

L'astreinte sera assurée par M. DELCROIX Océane de la société S2R joignable au 07 87 99 18 66.

Vous trouverez ci-joint le schéma de déviation prévue.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

CANDICE DARNAND
Tél : 04.74.52.47.62
Mail : contact@s2r.fr

mairie@chenex.fr

De: Contact <contact@s2r.fr>
Envoyé: mardi 11 février 2025 14:59
À: 'mairie@chenex.fr'
Cc: Contact
Objet: RE: DEMANDE ARRETE

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous informe du changement d'horaire lors de la réouverture du passage à niveau N°16 de Chenex.
Le passage à niveau ne sera pas ouvert à 10h comme mentionné dans la demande initiale (en pièce jointe) mais à **17h le 08/04/2025**.

En vous remerciant par avance de cette prise en compte.

Cordialement,

Pélagie RENOUD – Assistante
Tél : 04.74.52.47.62
Mail : contact@s2r.fr

ZI de la Bergaderie
01370 ST ETIENNE DU BOIS

De : Contact <contact@s2r.fr>
Envoyé : lundi 20 janvier 2025 11:29
À : 'mairie@chenex.fr' <mairie@chenex.fr>
Objet : DEMANDE ARRETE

Bonjour,
Veuillez trouver ci-joint une demande d'arrêté concernant le passage à niveau n° 16 ainsi que le plan de déviation proposé.
Je vous remercie par avance et vous souhaite une bonne journée

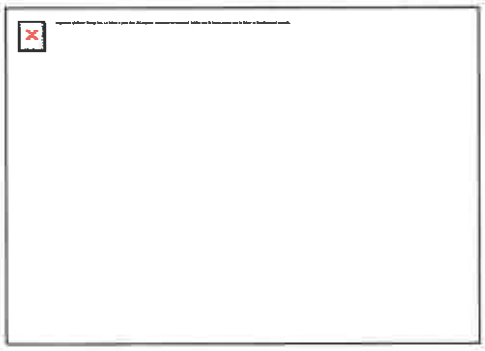

Cordialement,

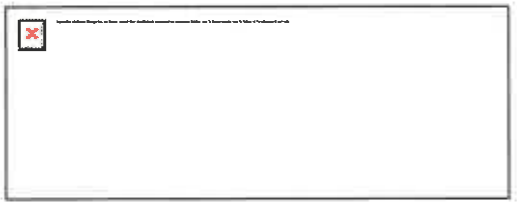

DARNAND Candice
Tél : 04.74.52.47.62
Mail : contact@s2r.fr

117 chemin de la Bergaderie
01370 ST ETIENNE DU BOIS